



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20220322-20220322_33-DE
Reçu le 31/03/2022
Publié le 31/03/2022

N° 20220322-33

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MARS 2022 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président
Date de la convocation : 11 mars 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 22 mars 2022 à 18h30, Salle Armstrong – ESPACE – Place St Exupéry 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohamed OULABBI, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Maryse BARGE à Olivier CHAMBON
Atlantique DE LAVERNAY à Christiane SAMSON
Daniel BERTHUCAT à Olivier CHAMBON
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE
Alexandra VIRLOGEUX à Pépita RODRIGUEZ
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT
Pierre CONTIE à Catherine PAPUT
Sylvain HERMAN à Stéphane RODIER
Serap ALP à Éric BOUCOURT
Pierre ROZE à Tony BERNARD

Conseillers absents excusés : Jean-Éric GARRET, Ludovic COMBE, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Georges LOPEZ.

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérante : Christine PETRUCCI, Patrice BION, Alain DESCOLS.

Secrétaire de séance : Caroline GUELON

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

43

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

10

Total votants :

56

**AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET ANNEXE POLITIQUE DE LA VILLE**

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

AR Prefecture

063-200070712-20220322-20220322_33-DE
Reçu le 31/03/2022
Publié le 31/03/2022

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Tony BERNARD,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Tony BERNARD, Président,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Tout en rappelant que le résultat de clôture de la section de fonctionnement, issu du résultat comptable de l'exercice augmenté du résultat reporté de cette même section (compte 002), doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, lorsqu'il existe ; ce dernier devant être corrigé du solde des restes à réaliser de cette même section. Le solde du résultat de la section de fonctionnement, après avoir couvert ce besoin de financement si nécessaire, et s'il est donc positif, peut, selon la décision du Conseil communautaire, être affecté à la section de fonctionnement (compte 002) et/ou à la section d'investissement (compte 001).

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	- 36 879,86
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (676 666,99 – 713 546,85)	- 36 879,86
Déficit de fonctionnement reporté (B=FR 002)	0
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	- 21 283,76
Solde exécution de l'exercice (D) : Recettes – Dépenses (282 593,68 – 146 026)	136 567,68
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	- 157 851,44
Solde des restes à réaliser (G) : Recettes – Dépenses (0 – 79 806)	- 79 806,00
Besoin de financement et/ou excédent de la section d'investissement (F+G)	- 101 089,76

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement qui clôture sur un déficit cumulé (dont solde des reports) de – 101 089,76,
Et compte tenu du déficit de fonctionnement cumulé de – 36 879,86 ;

- **Décide** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation supplémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	- 36 879,86

TOTAL VOTANTS : 56

Conseillers présents : 46

Représentés : 10

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 56

Pour : 56

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

